



CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 08 OCTOBRE 2021 A 18:00
COMPTE RENDU SOMMAIRE

M. Jean-Jacques BONIZ, nommé Secrétaire de Séance prend place au bureau en cette qualité.

La séance est ouverte.

Transfert de compétences à la communauté de communes dans le cadre de sa transformation en communauté d'agglomération

Lors du conseil de Communauté du 17 septembre dernier, la CCPLD a engagé sa transformation en communauté d'agglomération au 1er janvier 2022. Le conseil municipal est sollicité pour émettre un avis sur les transferts de compétences nécessaires à cette transformation.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 33.

Transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération

La communauté de communes peut se transformer en communauté d'agglomération si elle remplit plusieurs conditions imposées par le Code général des collectivités territoriales. Le conseil municipal est invité à délibérer en faveur de la transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération au 1er janvier 2022 et à approuver les modifications statutaires en annexe, dans le cadre de la procédure prévue par l'article L. 5211-41 du code général des collectivités territoriales.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 33.

Approbation du pacte de gouvernance proposé par la CCPLD

Le 9 avril 2021, le conseil de Communauté a décidé d'adopter un pacte de gouvernance et a validé un document à transmettre aux communes pour avis. Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis sur le pacte de gouvernance établi par la Communauté.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 29 - Contre : 4 M. Jean-François BODILIS, Mme Tiphaine LETEURE, M. Jean-Paul JAOUEN, Mme Karine CORNILY.

Garage mutualisé - Avenant n° 1 à la convention de partenariat et d'entretien des véhicules

En 2016, la Communauté de communes et la Ville de Landerneau ont créé le service "garage mutualisé" pour assurer l'entretien de l'ensemble du parc de véhicules et matériels des deux collectivités. Il est proposé d'intégrer un article "prêt de véhicules".

Décision du Conseil Municipal : Pour : 33.

Programme « Petites Villes de Demain » : approbation de la convention cadre d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

Dans le cadre du programme national « Petites Villes de Demain », les communes de Landerneau et Daoulas accompagnées par la CCPLD soumettent à leurs instances respectives le projet de convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le contenu du document-cadre et de ses annexes, préalable à la signature de la convention avec les services de l'Etat.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 29 - Abstention : 4 M. Jean-François BODILIS, Mme Tiphaine LETEURE, M. Jean-Paul JAOUEN, Mme Karine CORNILY.

Déplacement de délégations d'élus à Hunfeld et au Congrès des Maires de France 2021 - délivrance de mandats spéciaux

Le Conseil Municipal est invité à valider les dispositions afférentes au remboursement des frais engagés à l'occasion de la participation d'élus au Congrès des Maires, ainsi que dans le cadre d'un déplacement d'une délégation du Conseil Municipal à Hunfeld, ville jumelle.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 33.

Mobilités douces - Appel à projet pôles de service multi-pratiques demande de subvention auprès de la région Bretagne

La Ville de Landerneau a fait des mobilités douces l'un des axes forts de sa politique d'aménagement. Le Conseil Municipal est invité à approuver les modalités du projet et à autoriser Monsieur le Maire à solliciter tous les financements susceptibles d'accompagner ce projet, notamment auprès du Conseil Régional.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 33.

Rapport social unique 2020

Anciennement bilan social, le rapport social unique est depuis le 1er janvier 2021 élaboré chaque année et présenté à l'assemblée délibérante.

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Création d'emplois non permanents compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité

Conformément à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ponant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé de créer des emplois non permanents liés à des besoins de renforts au centre de vaccination, aux services techniques et au service éducation.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 33.

Modification du tableau des emplois

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur l'actualisation du tableau des emplois.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 29 - Abstention : 4 M. Jean-François BODILIS, Mme Tiphaine LETEURE, M. Jean-Paul JAOUEN, Mme Karine CORNILY.

Admissions en non-valeur 2021 et ajustement de la provision

Le Trésorier principal sollicite du Conseil municipal l'admission en non-valeurs des produits et des frais de poursuite dont il n'a pu faire le recouvrement en 2021 et d'opérer l'ajustement du montant de la provision pour créances irrécouvrables constituée en 2020 au regard de ces admissions.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 33.

Provisions pour créances douteuses

Suivant en cela la réglementation et les recommandations du comptable public, il est proposé au Conseil municipal de constituer une provision pour créances douteuses sur les budgets annexes Location du patrimoine et Service funéraire, à l'instar de celle déjà constituée en 2020 sur le budget principal.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 33.

Retour de biens mis à disposition de la CCPLD dans le cadre du transfert de la compétence assainissement

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le retour au patrimoine de la Ville de bâches mises à disposition de la Communauté dans le cadre du transfert de la compétence assainissement et d'autoriser leur cession.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 33

Approbation de huit nouveaux groupements de commandes

Huit groupements de commandes sont proposés au second semestre 2021 : maintenance des chaufferies et chaudières, fourniture de vêtements de travail et EPI, achat de détecteurs de CO² assistance et conseil juridique, maintenance des ascenseurs, maintenance des bacs dégraisseurs, maintenance des hottes de cuisine et maintenance des cloches et paratonnerre.

Le Conseil Municipal est invité à approuver les conventions constitutives.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 33.

Demande de subvention exceptionnelle de l'association Vert Demain

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance et approuver la demande de subvention déposée par l'association Vert Demain, à l'occasion de la journée "les Défis Vert Demain" qu'elle organise le 9 octobre prochain au Family.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 33.

Renouvellement de la convention RASED

Le Conseil Municipal est invité à approuver projet de convention 2021-2023 avec les 22 communes adhérentes au RASED.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 33.

Ecoles Diwan, Notre Dame du Tromeur, Saint Nicolas : projets de conventions pour la fourniture de repas par la cuisine centrale

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les conventions avec les écoles Notre Dame du Tromeur, Diwan et Saint Nicolas et d'autoriser le Maire à les signer dans le cadre de la fourniture de repas par la cuisine centrale.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 33

Ateliers méridiens signature de conventions avec les partenaires

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance des modalités d'organisation des ateliers méridiens proposés dans le cadre de l'année scolaire 2021-2022, et à valider le contenu des conventions à intervenir.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 33

Sensibilisation aux usages d'internet : signature d'une convention avec la Ligue de l'enseignement 29 (FOL)

Le Conseil Municipal est invité à approuver le projet de convention 2021 2022 avec la FOL pour le développement des pratiques informatiques et la sensibilisation aux usages d'internet.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 33.

Vente des vélos du Tour de France au profit du CCAS Approbation des modalités et des tarifs

Le Conseil Municipal est invité à valider les modalités proposées pour la vente des décoratifs du tour de France, qui sera réalisée au profit du CCAS

Décision du Conseil Municipal: Pour : 29 - Abstention : 4 M. Jean-François BODILIS, Mme Tiphaine LETEURE, M. Jean-Paul JAOUEN, Mme Karine CORNILY.

Convention éveil musical avec la CCPLD

Le conseil municipal est sollicité pour approuver la convention de partenariat avec la CCPLD concernant l'emploi de la dumiste de l'école de musique pour des projets d'éveil musical sur temps scolaire.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 33.

Convention mécénat Nuit d'Hiver 2021

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de mécénat de Nuit d'hiver 2021.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 29 - Abstention : 4 M. Jean-François BODILIS, Mme Tiphaine LETEURE, M. Jean-Paul JAOUEN, Mme Karine CORNILY.

Modification des tarifs d'adhésion à la médiathèque pour tous les jeunes mineurs scolarisés à Landerneau

Le Conseil Municipal est invité à valider la proposition d'évolution des tarifs de la médiathèque en direction des jeunes.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 33.

Demande subvention exceptionnelle Challenge Caraty

Le conseil municipal est sollicité pour une demande de subvention exceptionnelle dans le cadre de l'édition 2021 du challenge Caraty, qui s'est tenu le 27 août dernier.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 33.

Vente de logements locatifs sociaux par l'Office HLM Finistère Habitat, avis du Conseil

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable sur le projet de vente par l'office public HLM Finistère Habitat pour les six logements collectifs situés rue Jules Verne.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 29 - Abstention : 4 M. Jean-François BODILIS, Mme Tiphaine LETEURE, M. Jean-Paul JAOUEN, Mme Karine CORNILY.

Cession d'immeuble 15-17-19 rue de la Libération à Finistère Habitat. Prolongation du bail emphytéotique d'Armorique Habitat jusqu'à la cession.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider la cession de l'immeuble 15-17-19 rue de la Libération à l'office public HLM Finistère Habitat au prix de 290 000 € net vendeur, et d'autoriser la prolongation du bail emphytéotique avec Armorique Habitat jusqu'à la date de l'acte de cession.

Décision du Conseil Municipal: Pour : 33.

Acquisition de terrain à Monsieur Jean-Luc Léal, route de Penguelen

Il est proposé au Conseil Municipal de décider l'acquisition à titre gratuit à Monsieur Léal d'une portion de terrain route de Penguelen pour établir une limite de propriété rectiligne le long de la voie communale.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 33.

Acquisition de terrain à M. Olivier de Rosmorduc, entre la route de Pencran et la route de Saint-Urbain

Il est proposé au Conseil Municipal de décider les principes de l'acquisition à M. Olivier de Rosmorduc des emprises foncières nécessaires à la réalisation d'une voie verte au sud de l'agglomération, entre la route de Pencran et la route de Saint-Urbain.

Décision du Conseil Municipal: Pour : 33.

Travaux d'effacement de réseaux rue de Guébriant - Signature d'une convention avec le SDEF

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'effacement de réseaux rue de Guébriant, il est proposé d'autoriser la signature d'une convention avec le SDEF afin de fixer le montant du fonds de concours qui serait à régler dans le cadre de ces travaux.

Décision du Conseil Municipal : Pour : 33.

SDEF - Rapport d'activités 2020

En application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal est appelé à prendre connaissance du rapport d'activité 2020 du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement du Finistère (SDEF).

Décision du Conseil Municipal: A l'unanimité, le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Travaux de dragage du port - Demande d'autorisation d'occupation du domaine public maritime

Dans le cadre des travaux de dragage du port, et à la demande des services de l'Etat, il est proposé d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter une autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime.

Décision du Conseil Municipal: Pour : 29 - Abstention : 4 M. Jean-François BODILIS, Mme Tiphaine LETEURE, M. Jean-Paul JAOUEN, Mme Karine CORNILY.

Fait à Landerneau,

Les pièces jointes sont consultables au Secrétariat Général.